



AMAP DU CRAPAUD SONNEUR

Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne

Bonjour et merci de votre intérêt pour l'AMAP du Crapaud Sonneur !

Qu'est ce qu'une AMAP ?	1
Amap LEGUMES	2
Amap PAIN.....	3
Amap FROMAGE DE CHEVRE	3
Amap ŒUFS – Amap VOLAILLE	4
Amap FRUITS.....	4
ANNEXES	5

En attendant votre adhésion définitive à l'AMAP, voici quelques informations générales que nous vous remercions de lire attentivement.

Qu'est ce qu'une AMAP ?

Vous savez probablement qu'adhérer à une AMAP n'est pas une simple démarche de consommation, mais qu'elle s'inscrit dans une action de *relocalisation* de l'économie, de soutien à l'agriculture paysanne locale (et de qualité), dans un souci de recréer du lien entre consommateurs et producteurs. Pour les personnes qui cherchent simplement des produits bio, il existe des circuits de distribution de qualité (Biocoop Nancy notamment).

La démarche AMAP constitue un partenariat dans lequel les adhérents soutiennent les producteurs via des contrats annuels dont le montant est réglé dans sa totalité en début de saison¹. Ce mode de fonctionnement offre notamment aux producteurs une garantie de trésorerie et d'écoulement de leur production et une prise en compte de leur problématique de production. En contrepartie, les producteurs s'engagent à fournir les produits annoncés dans les contrats et à se concentrer sur la qualité de la production.

• Une démarche active

Cette démarche est une démarche active. Chaque adhérent participe à l'organisation, notamment en s'engageant à tenir au minimum deux livraisons par an, et ce pour chaque AMAP, c'est à dire pour chaque producteur avec lequel il a conclu un contrat. Il s'agit :

- en début de livraison (17h15-18h00) : d'aider le producteur au déchargement et à la mise en place des produits,
- en cours de livraison (18h00-20h00) : de tenir une liste d'émargement, d'expliquer la constitution des paniers (inscrite au tableau) et éventuellement d'aider à la pesée, afin d'éviter les erreurs notamment,
- en fin de livraison (jusque 20h30 selon saison) : de participer au rangement (caisses du producteur) et au nettoyage de la salle avec les autres adhérents chargés de livraison ce jour là.

¹ Les chèques sont tous établis le jour de la signature du contrat. Ils sont retirés aux dates choisis dans le contrat (paiement selon les cas en 1, 2, 4 ou 12 fois)

L'AMAP peut également vous solliciter pour tenir des tables lors de forums (jardins de Ville / Jardins de Vie à Jarville par exemple).

- **Les contrats**

Les adhérents du Crapaud Sonneur peuvent choisir parmi 6 AMAP, proposant chacune une livraison de produits tous bio : légumes, pain au levain, fromage de chèvre, œufs, volailles et fruits.

Pour chaque AMAP (et donc chaque produit), un contrat annuel individuel est signé avec le producteur. La totalité du paiement s'effectue en début de saison par chèque à l'ordre du producteur mais il est possible de payer en plusieurs fois ; dans ce cas les chèques sont encaissés au cours de l'année selon un calendrier annoncé dans le contrat. La signature des contrats et l'adhésion à l'association (10 euros/an en 2018) s'effectuent à la suite de l'Assemblée Générale annuelle qui a lieu à la MJC des Trois maisons en hiver. Vous en serez informé par mail préalablement.

- **Les livraisons**

Le rythme et le nombre des livraisons sont définis en fonction du type de produit (voir ci-dessous).

Toutes les livraisons ont lieu les **mercredis² soir, entre 18h et 20h, à la MJC des 3 Maisons, 12 rue Fontenoy, à Nancy.**

Il est rappelé que le nombre de livraisons prévu aux contrats concerne une année normale, c'est-à-dire sans problème de production. Dans le cas contraire, le nombre de livraisons peut être adapté aux contraintes de production sans compensation financière ; en effet, par son adhésion à l'Amap, l'adhérent s'engage à être solidaire du producteur notamment dans le cas de problème météo. Ces cas (exceptionnels) sont discutés en AG extraordinaires où les décisions sont prises après discussion avec le producteur.

Amap LEGUMES

Producteurs : **François Xavier HOUILLON** (*EARL La Core*) – Maraîcher à Lagney

La livraison des paniers est hebdomadaire et les livraisons s'étalent sur 45 semaines. Les livraisons s'étalent d'avril à mars et les dates de début et de fin varient selon les années et les saisons rencontrées.

Un panier correspond en moyenne aux besoins d'une famille de 4 personnes (il est possible de prendre un ½ panier). Son montant annualisé est de 17,30 euros (ou 8,70 euros pour 1/2 panier). La valeur réelle du panier varie dans l'année en fonction des saisons avec un sommet, durant l'été, aux environs de 25 euros et un creux, durant l'hiver, aux environs de 10 euros.

Le montant annuel d'un panier complet est de 780 euros, 390 euros pour un demi-panier. Il est possible de faire 1, 2, 4 ou 12 chèques.

Lors des livraisons, chaque Amapien se présente à la table des livraisons pour cocher la liste d'émargement. Il prépare son panier en fonction de la liste affichée au tableau. **Important !** Le maraîcher ne livre pas de 1/2 paniers. Les adhérents inscrits en ½ panier sont appariés. Le

² Sauf cas exceptionnels (jours fériés situés le mercredi, ou distribution décentralisée à but pédagogique). Ces cas sont annoncés au préalable ; la distribution décentralisée peut avoir lieu le week-end (Jardins de Ville / Jardins de Vie ; Parc de la Pépinière ...).

premier arrivé des deux co-paniéristes prépare un panier complet, en prend une moitié et laisse l'autre pour son co-paniériste dans une cagette avec une étiquette.³

Le panier est composé de produits de saison. Son contenu évolue en fonction des saisons (voir la roue des saisons en annexe).

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter les « Référentes Légumes », en écrivant à legumes@crapaudsonneur.lautre.net

Amap PAIN

Boulangers : **Maryse Mailfert et Vincent Cocagne** (*Un pain de Côté*) boulangers à Lay St Christophe (<http://unpaindecote.free.fr/>)

La livraison des paniers est hebdomadaire et les livraisons s'étalent sur 44 semaines.

Les paniers sont composés de pains variés : petit épeautre / semi-complet / complet / graines (lin, tournesol, graines de courge) / pains brioqués nature ou garnis (raisins, figues, dattes).

Le farine de blé bio provient des Mattes à Royaumeix.

En complément du panier, il est possible de commander des « petits plaisirs » parmi les produits proposés d'une semaine sur l'autre (croissants / pâte feuilletée / fougasse, etc.). Dans ce cas l'adhérent paye en début de saison une cagnotte de laquelle sera déduit au fur et à mesure le montant des produits commandés.

Le montant annuel dépend de la formule choisie (à partir de 4,70 € pour un pain semi-complet d'1 kg). Il est possible de faire 1, 3 ou 6 chèques.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter les « Référents Pain », en écrivant à pain@crapaudsonneur.lautre.net, ou vous rendre sur le site des boulangers <http://unpaindecote.free.fr>.

Amap FROMAGES

Productrice : **Hélène LEBAS** (éleveuse à Chaillon (55) - <http://www.chevrerie-chaillon.fr/>)

Les livraisons ont lieu tous les quinze jours de début mars à fin octobre, soit 18 livraisons. La saison s'étale sur une période plus courte que le pain ou les légumes, car celle-ci se fait en fonction du temps d'allaitement des chevreaux.

Les paniers se composent de **fromages de chèvre** (frais ou mi-sec) ou fromage blanc, et de **fromages de vache**.

En complément du panier, il est possible de commander des « petits plaisirs » parmi les produits proposés d'une fois sur l'autre (yaourts, tome, assiette de dégustation, etc.). Dans ce cas l'adhérent paye en début de saison une cagnotte de laquelle sera déduit au fur et à mesure le montant des produits commandés.

Le montant annuel dépend de la formule choisie. En 2018, il est au minimum de 57,60 €/saison correspondant à 18 fromages frais (1 fromage tous les 15 jours). Les paiements peuvent s'effectuer en 1, 2 ou 3 chèques.

³ Les ½ paniers sont une facilité offerte par l'Amap mais qui ne doit pas compliquer la tâche du maraîcher. Vous acceptez donc ce mode de fonctionnement

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter les « Référents Fromage » en écrivant à fromage@crapaudsonneur.lautre.net, ou vous rendre sur le site de la productrice <http://www.chevrerie-chaillon.fr/>.

Amap ŒUFS – Amap VOLAILLE

Productrice : **Anne NEY**, éleveuse à Manonviller (54) - <http://www.lafermedanne.fr/>

Descriptif des contrats en 2017

- **Pour les œufs :**

Les livraisons ont lieu tous les quinze jours de début avril à fin mars, soit 25 livraisons.

Le montant annuel dépend de la formule choisie : il s'élève au minimum à 50€/saison pour 6 œufs livrés tous les 15 jours. Les paiements peuvent s'effectuer en 1 ou 6 chèques.

- **Pour la volaille :**

Les livraisons ont lieu tous les mois de début avril à fin mars, soit 12 livraisons.

Le panier se composait d'un ou deux poulets une fois par mois, au tarif de 10 €/kg pour un conditionnement en sac alimentaire ou 10,50 €/kg sous vide. Il est possible de choisir un poulet myen (1,5kg à 2,2kg) ou un gros poulet (2,2 kg à 3 kg). Le tarif minimum en 2017 était de 227€ à l'année (payable en 4 fois) correspondant à 1 poulet moyen livré chaque mois. La régularisation au poids se fait tous les 6 mois.

Les paiements peuvent s'effectuer en 1 ou 4 chèques.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter les « Référents Œufs/volaille » en écrivant à volaille@crapaudsonneur.lautre.net.

Amap FRUITS

Producteur : **Pascal CHENOT**, arboriculteur à Lagney (54)

Les livraisons ont lieu en fonction de la maturité des fruits. Vous êtes prévenus par mail quelques jours avant la livraison.

Le producteur propose selon les saisons : en juin petits fruits rouges (caseilles, cassis), en août mirabelles, quetsches, à l'automne pommes et produits transformés (confitures, eau de vie de mirabelle ...).

Du fait de la spécificité de la production des fruits, sensible au climat, l'adhérent paye d'avance un montant global (une cagnotte). A chaque livraison, les produits pris par l'adhérent sont déduits de cette cagnotte jusqu'à épuisement de celle-ci.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter les « Référents Fruits » en écrivant à fruits@crapaudsonneur.lautre.net.

ANNEXES

- Hors Produits de transformation (cf. Aromates)
- Pas à chaque semaine

LA ROUE DES SAISONS

